

La structure et le rôle du Jardin botanique national de Belgique

Autor(en): **Demaret, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Boissiera : mémoires de botanique systématique**

Band (Jahr): **14 (1968)**

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-895622>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La structure et le rôle du Jardin botanique national de Belgique

A. DEMARET

I. — HISTORIQUE

A Bruxelles, un premier jardin botanique fut créé en 1797 sur l'emplacement du jardin du Palais des gouverneurs généraux des Pays-Bas autrichiens. Le jardin botanique actuel doit son existence à la "Société royale d'horticulture des Pays-Bas" fondée en 1826 et dont l'objet social était "d'établir à Bruxelles un vaste jardin où toutes espèces de plantes, tant d'agrément que d'utilité, seront cultivées en grand, sous tous les modes d'amélioration que permet l'état actuel de la science et où seront tentés des essais de perfectionnement, dont les heureux résultats pourront s'étendre à tout le royaume". En 1837, la raison sociale fut modifiée en "Société royale d'horticulture de Belgique"; celle-ci perdit de plus en plus son caractère de recherche et devint un établissement de commerce horticole. A plusieurs reprises, il fut question de le vendre pour le transformer en terrain à bâtir.

En 1870, la société fut liquidée et, grâce à la ténacité de Barthélemy Dumortier, botaniste et ministre d'Etat, ses installations furent reprises par l'Etat. Le Jardin botanique de l'Etat était né. Les sacrifices consentis par l'Etat pour y attacher du personnel scientifique et technique, pour enrichir les collections d'herbiers, le musée et la bibliothèque, placèrent l'institution sur le même pied que le Musée d'histoire naturelle. Les collections botaniques de l'Etat y furent concentrées et c'est ainsi que l'important herbier de Martius, base du "Flora Brasiliensis", acquis grâce aux efforts de Barthélemy Dumortier et déposé au Musée d'histoire naturelle, fut transféré au jardin.

Pendant trois quarts de siècle, le rythme d'accroissement des collections et de la bibliothèque allait sans cesse dépasser celui des constructions, cependant que le jardin proprement dit, amputé à plusieurs reprises, devenait insuffisant. Le 23 décembre 1938, l'Etat belge acheta à la famille royale le domaine de Bouchout, d'une superficie de 93 ha, pour y transférer le Jardin botanique de l'Etat. Le transfert du service des collections vivantes a été terminé en 1965.

La triple mission de l'établissement, définie par Crépin, premier directeur du jardin, était "de répondre aux besoins de la science pure, aux besoins de l'ensei-

gnement et à ceux de la floriculture”. L’arrêté royal du 30 juin 1921 modifia et définit comme suit la mission de l’institution: “Le Jardin botanique de l’Etat a pour but de fournir une base scientifique à l’étude de la botanique. A cet effet, le Jardin réunit des collections de végétaux à l’état vivant et à l’état conservé, en donnant une extension prépondérante aux collections relatives à la flore vivante et fossile de la Belgique et du Congo.”

Depuis cette époque et pendant quarante-cinq ans, les collections ont été réparties en quatre services dirigés chacun par un chef de service: herbiers, musées, bibliothèque et cultures; un service du dessin et un service de l’économat complétaient cette structure du jardin.

L’arrêté royal du 20 avril 1965 accorde un statut organique aux établissements scientifiques de l’Etat, dont fait partie le Jardin botanique de l’Etat. Suivant cet arrêté, le jardin comprend deux départements, quatre sections et deux services scientifiques généraux:

- 1) Le département des spermatophytes-ptéridophytes, avec
 - la section des monocotylées-gymnospermes-ptéridophytes,
 - la section des sympétales-choripétales.
- 2) Le département des bryophytes-thallophytes, avec
 - la section de bryologie-algologie,
 - la section de lichénologie-mycologie.
- 3) Le service des collections vivantes.
- 4) Le service de la documentation et service éducatif.

La dénomination “Jardin botanique de l’Etat” a été modifiée en “Jardin botanique national de Belgique” par arrêté royal du 14 février 1967.

I I. – MISSION

Dans le cadre du statut du 20 avril 1965, la mission générale du Jardin se développe dans trois directions: recherche scientifique, conservation, éducation du public. Pour permettre au jardin d’atteindre ces objectifs, le statut organique prévoit un certain nombre de moyens. D’une part, il donne aux chercheurs du jardin une situation analogue à celle des instituts botaniques universitaires. D’autre part, il institue deux collèges: un Conseil scientifique, qui donne ses avis au ministre sur les questions d’ordre scientifique qui concernent l’accomplissement des tâches de l’établissement, et un Jury de recrutement et de promotion qui transmet ses propositions au ministre.

La recherche scientifique.

Les jardins botaniques doivent, avant tout, être des centres de recherches botaniques. Au Jardin botanique national de Belgique, la recherche scientifique est la principale préoccupation. Le jardin doit contribuer directement à l'avancement de la botanique fondamentale et accessoirement de la botanique appliquée, tout particulièrement dans le domaine de la systématique et des sciences connexes, en accordant une importance particulière à la flore et à la végétation de la Belgique et de l'Afrique centrale.

Le jardin vise ces buts par la publication d'une "Flore générale de Belgique", actuellement limitée aux ptéridophytes, spermatophytes et bryophytes, ainsi que par des études sur les algues et les champignons. Il participe également à la préparation du "Flora europaea". En outre, afin de mettre en valeur ses importantes collections du Congo et d'Afrique intertropicale, le jardin a entrepris en 1948, en collaboration avec l'Institut national pour l'étude agronomique du Congo belge, la préparation d'une "Flore du Congo belge et du Ruanda-Urundi, spermatophytes". Cette publication, interrompue au volume 10 en 1963, a pu reprendre en 1967 sous forme de fascicules séparés consacrés à une seule famille. Cette nouvelle façon de faire s'est révélée très souple au point de vue budgétaire et d'une très grande efficacité scientifique. Elle présente le grand avantage de pouvoir profiter des spécialistes du moment pour entreprendre n'importe quelle famille, sans être lié par la séquence systématique. Avant d'atteindre l'idéal des monographies mondiales et même d'une "Flore" africaine, les flores locales africaines devraient être préparées, dans la mesure du possible, suivant le principe "à chaque famille son spécialiste". Ce principe, qui aboutit à un système d'échange de chercheurs, peut être immédiatement appliqué pour la préparation des flores de pays à végétation analogue. Une expérience a été tentée entre le Jardin botanique national de Belgique et le Laboratoire de phanérogamie du Muséum national d'histoire naturelle de Paris pour la préparation de certaines familles de la flore du Congo et des flores du Cameroun et du Gabon.

Toujours dans le cadre de sa mission de recherche, le Jardin botanique national de Belgique a aussi entrepris récemment des études interdisciplinaires, en collaboration avec des institutions universitaires, sur les espèces congolaises du genre *Asplenium*: la systématique traditionnelle sera complétée par des études morphologiques et cytogénétiques. Un travail d'équipe analogue a été entrepris à propos de la systématique de la sous-tribu des *Phaseolinae*; dans le but d'améliorer l'efficacité nutritionnelle des protéines, des études de systématique, morphologie, cytogénétique, biochimie, palynologie, phytogéographie et écologie apporteront des renseignements qui permettront la mise au point de la classification systématique des *Phaseolinae*. Dans un programme raisonné d'hybridation, cette mise au point est le premier pas à franchir vers la connaissance des affinités interspécifiques.

Dans le domaine de la protection de la nature, le Jardin botanique national de Belgique a pris récemment une part active aux travaux du Conseil supérieur des réserves naturelles et domaniales et notamment à la préparation d'une étude sur les espèces rares ou menacées de disparition des spermatophytes et des bryophytes de la flore belge.

La conservation.

La mission de recherche, qui doit tenir la plus grande place dans tous les jardins botaniques, ne peut devenir effective que si ceux-ci sont dotés du matériel d'étude (herbiers et collections vivantes) et de l'équipement nécessaire (bibliothèque et appareillage de laboratoire). Les jardins botaniques ont pour fonction essentielle de conserver tous matériaux utiles, pour les mettre à la disposition de leurs chercheurs et des chercheurs des universités et des autres institutions scientifiques; ils doivent être des conservatoires de matériel devant servir aux recherches des diverses disciplines botaniques; ils doivent également participer à la conservation de la nature et du patrimoine héréditaire. Devant la menace de la perte de ce dernier et de la disparition des espèces sauvages, les jardins botaniques doivent s'efforcer, dans la mesure de leurs moyens et suivant les souhaits exprimés aux réunions techniques de la FAO de 1961 et 1967 à Rome, de conserver les espèces sauvages et le potentiel génétique des espèces primitives. L'emploi de gènes provenant de ces espèces primitives est certes très développé dans la sélection de la plupart des plantes économiques, mais il reste encore énormément à faire dans ce domaine.

Les exigences de la recherche scientifique à l'égard des jardins botaniques, telles qu'elles viennent d'être définies, constituent un idéal qu'il faut s'efforcer d'atteindre, mais qui n'est pas souvent réalisable par suite du manque de moyens techniques. On ne peut non plus perdre de vue qu'actuellement, par suite de la création de laboratoires botaniques universitaires, les jardins botaniques ne sont plus les seuls à effectuer des recherches botaniques. Néanmoins, ils doivent continuer à jouer leur rôle d'outil au service de la recherche scientifique. La fourniture de matériel vivant ou d'herbier aux expérimentateurs exige de la part des jardins botaniques l'entretien d'un important matériel prêt à servir à tout hasard ou sur demande. Ces recherches peuvent être entreprises par le personnel propre des jardins ou par des chercheurs étrangers à ceux-ci.

Au Jardin botanique national de Belgique, cette mission de conservation revêt un triple aspect:

En premier lieu, les collections à l'état conservé (herbiers, graines, fruits, préparations microscopiques, bois) doivent offrir aux botanistes des matériaux suffisants pour élaborer leurs travaux. Ces collections se développent par des missions, des prospections, par des échanges de doubles avec les institutions étrangères et par des achats.

En raison du principe que l'exploration floristique de l'Afrique doit être activement poursuivie, ce qui avait fait l'objet d'un vœu à la dernière réunion de l'AETFAT (Association pour l'étude taxonomique de la flore d'Afrique tropicale) à Uppsala en 1966, certains botanistes du jardin ont effectué en 1967 des missions d'étude et de récolte au Cameroun, au Burundi et au Tchad.

D'autre part, le jardin vient d'être choisi comme le conservatoire des collections mondiales de l'algue bleue *Spirulina platensis*, dont les spécimens récoltés par l'Expédition transsaharienne belge avaient été identifiés au jardin et dont la grande valeur alimentaire avait été soulignée dans le Bulletin du Jardin botanique national de Belgique de 1967.

La deuxième mission de conservation du jardin incombe à son service des collections vivantes qui doit comprendre des collections scientifiques de serre

et de plein air, des écoles de botanique, des collections de plantes ornementales, des pépinières et un jardin alpin. Actuellement, les collections de serre sont entièrement aménagées et réunies dans un "palais des plantes" comprenant treize grandes serres, dans la plupart desquelles les plantes sont rangées par régions géographiques et vingt-deux petites serres renfermant des collections spéciales, en principe rangées par ordre systématique. En outre, un complexe de vingt serres à multiplication permet d'introduire et de conserver les collections spéciales.

Pour subvenir aux besoins immédiats des chercheurs, le Jardin botanique national de Belgique leur offre le matériel abondant de la collection générale des serres chaudes et tempérées, aménagées principalement pour l'éducation du public, ainsi que celui des riches collections de plantes vivaces. Il s'efforce de réunir et de conserver des espèces sauvages de *Phaseolinae* et des espèces africaines du genre *Asplenium*, afin de servir de base aux études collectives dont il a été question précédemment. Il conserve également des plantes vivantes qui ont servi de base à des études monographiques sur les *Coffea*, les *Bombacaceae*, les *Rubiaceae*.

D'autre part, comme l'espace nécessaire pour la conservation des collections de plein air ne fait pas défaut, le jardin s'est intégré récemment dans le programme biologique international "Use and Management" et particulièrement dans les travaux de la sous-section "Plant gene Pools". Enfin, dans le cadre de la conservation de la nature, il a mis en réserve en 1967, un hectare environ de son domaine, écologiquement très diversifié.

Le troisième aspect de la mission de conservation du jardin est réalisé par le service de la documentation et service éducatif. C'est le propre des jardins botaniques d'acquérir les ouvrages qui permettent à leurs chercheurs et à ceux des universités et des autres institutions de recherche, de trouver la documentation nécessaire à leurs travaux. Le service de documentation se procure les ouvrages par achat, dans la mesure de ses moyens, ou par échange avec ses propres publications. Il constitue en outre une collection de copies d'ouvrages ou de photos de types d'herbiers, soit en les exécutant à l'occasion de prêts, soit en les achetant.

L'éducation du public

Le jardin tente d'atteindre ce troisième objectif, l'éducation du public, par la mise en valeur de son musée et du "palais des plantes"; dans le hall du jardin à Bruxelles, il organise des expositions temporaires; il offre également ses collections de plein air et, enfin, il met sa salle de conférences et de réunions à la disposition de divers organismes.

Le musée montre principalement au public des collections dendrologiques qui visent un triple but: exposer les notions relatives aux arbres, fournir aux établissements d'instruction une base aussi complète que possible pour l'enseignement des sciences forestières, aider les industriels en réunissant des collections d'essences forestières qui sont cultivées ou importées en Europe et dont l'importation pourrait être de quelque utilité. En dehors de la collection dendrologique, on y trouve divers spécimens ainsi que des documents concernant les maladies ou les ennemis des arbres. Mais le public est surtout attiré par la maquette générale

et les cinq grands dioramas qui représentent les étages de la végétation du Ruwenzori. C'est incontestablement vers cette forme de présentation qu'un musée moderne doit se tourner pour éveiller l'attention des visiteurs.

A côté de collections mortes, les jardins botaniques doivent évidemment montrer au public et aux écoles des collections vivantes. Le "palais des plantes" au Jardin botanique à Meise, d'une superficie utile d'environ un hectare, permet aux visiteurs de se familiariser avec les aspects de végétation subtropicale et tropicale. Le nombre sans cesse croissant des leçons données par des professeurs ainsi que des visites commentées qui y sont organisées révèle l'intérêt que le personnel enseignant et le public manifestent pour la botanique et l'horticulture.

Le personnel des services éducatifs des jardins botaniques est souvent inexistant ou insuffisant; il appartient néanmoins à ceux-ci de donner l'occasion à leurs visiteurs de retirer le maximum de fruit d'une visite. Mais la diversité des époques de floraison et la curiosité du public pour les pratiques horticoles rendent difficile l'emploi des moyens de diffusion modernes tels que hauts parleurs ou enregistreurs individuels. Un service éducatif avec du personnel spécialisé doit nécessairement être mis à la disposition des jardins botaniques dans le but de favoriser l'enseignement, de promouvoir l'éducation du public et lui inculquer le respect de la nature.

Ces objectifs peuvent être réalisés également, au moyen d'expositions temporaires, dont les thèmes doivent être aussi diversifiés que possible. Dans le hall d'entrée du jardin à Bruxelles, les six expositions suivantes ont été organisées au cours des deux dernières années: plantes sauvages de saison, faune et flore de deux réserves naturelles belges, algues de la mer du Nord, exposition mycologique, œuvre des dessinateurs du jardin, plantes d'appartement. Le public a également l'occasion d'acheter des cartes postales illustrées se rapportant à des espèces de la flore de Belgique ou à certains aspects du jardin et de ses collections.

Indirectement, le jardin atteint aussi sa mission d'éducation du public en facilitant les activités des sociétés botaniques et horticoles, de sciences naturelles ou de protection de la nature. Ses locaux, et particulièrement ses salles de réunions, ont été mis à la disposition des sociétés suivantes: Ardenne et Gaume; Parcs nationaux et réserves scientifiques, ainsi que sa section de jeunesse; Fédération royale des sociétés horticoles de Belgique; Entente nationale pour la protection de la nature; les Naturalistes belges; Société nationale "Les Amis de la rose"; Société royale belge du dahlia; Société royale de botanique de Belgique; Ecole temporaire d'horticulture.

Le Jardin botanique national de Belgique s'efforce, dans la mesure de ses moyens, de remplir les missions générales qu'il s'est assignées: recherche scientifique, conservation, éducation du public; mais il est conscient de tout ce qu'il devrait encore réaliser, aussi bien sur le plan scientifique que sur le plan technique.

Adresse de l'auteur: Dr F. Demaret, Jardin botanique national de Belgique, rue Royale 236, Bruxelles 3 (Belgique).